

RWE



© GFLAMANT/Geoffrey Cote Photos

Enquête publique Projet éolien du Chemin de Châlons 2

Communes de Saint-Martin-aux-Champs
et Songy

Du 18 octobre au 22 novembre 2025

Site internet du projet : chemin-de-chalons.projet-eolien.com

Les caractéristiques du projet éolien du Chemin de Châlons 2

Le projet éolien du Chemin de Châlons 2 s'inscrit en extension du parc éolien du Chemin de Châlons, implanté depuis 2024 à Saint-Martin-aux-Champs et Songy. La commune de Cheppes-la-Prairie est concernée par le renforcement d'une petite partie de ses chemins communaux pour l'accès des convois.

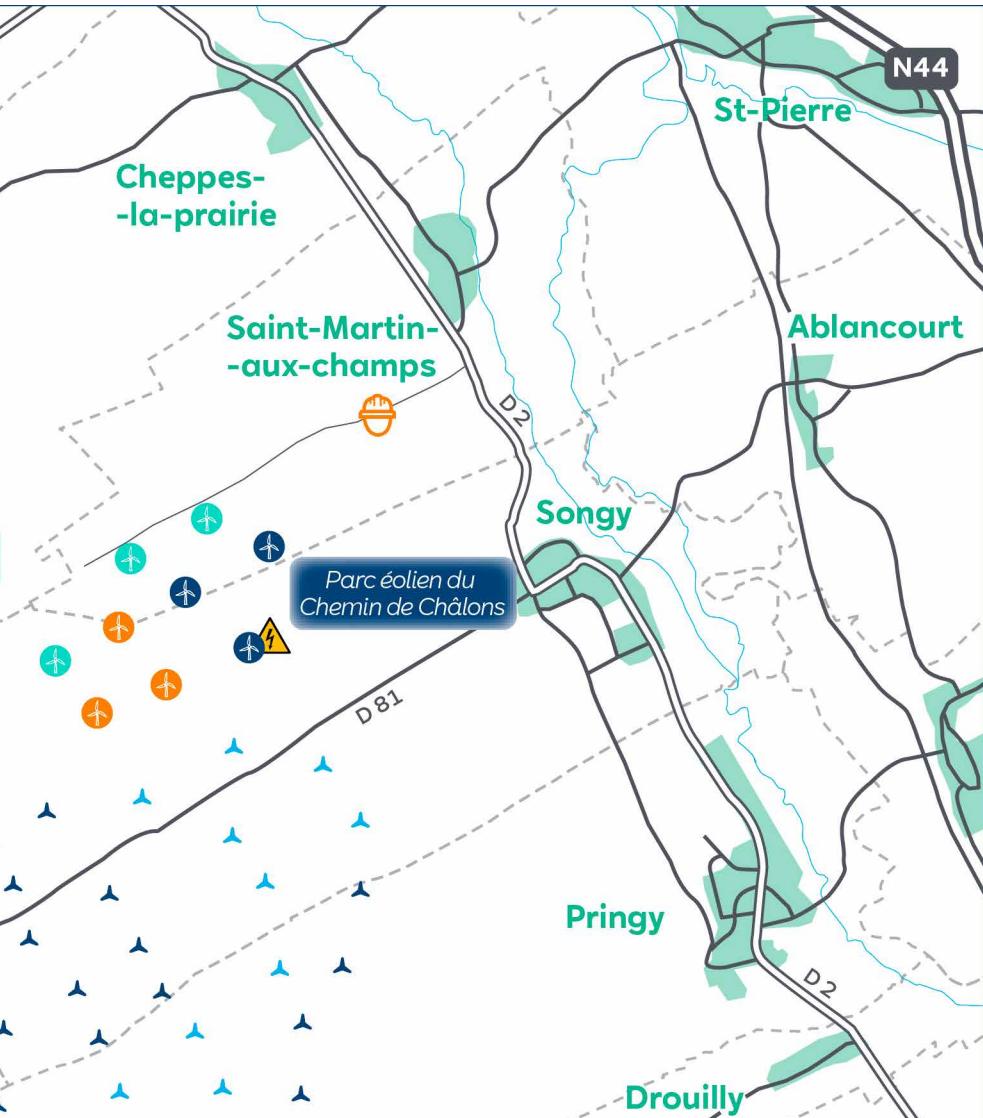
2
KM
DES HABITATIONS
LES PLUS PROCHES.

3
ÉOLIENNES
2 À SAINT-MARTIN-
AUX-CHAMPS ET 1 À SONGY.

18
MW
LA PUISSANCE UNITAIRE
DES ÉOLIENNES EST CONSIDÉRÉE
ENTRE 3,5 ET 6 MW, SOIT
UN TOTAL MAXIMUM DE 18 MW.

5 000
FOYERS
UNE PRODUCTION ÉLECTRIQUE
ÉQUIVALENTE À LA CONSOMMATION
ANNUELLE DE 5 000 Foyers
(CHAUFFAGE COMPRIS).





Un projet développé main dans la main avec vous...

Le mot des maires



L'éolien est une solution alternative de production d'énergie efficace dans la lutte contre le dérèglement climatique que nous subissons. Il contribue aux objectifs de la loi de Transition Energétique pour la croissance verte qui prévoit d'atteindre 32 % d'énergies renouvelables consommées d'ici 2030. Nous avons la chance de posséder un site qui se prête toujours à l'installation d'éoliennes, à 2 km des habitations. Aussi, nous sommes satisfaits de voir se concrétiser après de nombreuses années de réflexion, d'études, de travail, l'extension du projet éolien du Chemin de Châlons.

Cette implantation d'éoliennes correspond à la création de nouvelles richesses économiques qui permettront à notre collectivité de conforter et pérenniser son développement dans un contexte actuel difficile.

Ensemble, relevons ce défi !

Daniel Herbillon, maire de Saint-Martin-aux-Champs

William Mathieu, maire de Cheppes-la-Prairie

Francis Passinhas, maire de Songy

Le mot du chef de projet



Le projet de parc éolien du Chemin de Châlons 2 résulte de plusieurs années d'études et d'inventaires sur le territoire marnais. Il a également bénéficié des retours d'expériences des parcs aux alentours, des données environnementales produites dans le cadre du premier projet du Chemin de Châlons ainsi que des recommandations des services instructeurs de l'État. En ajoutant les études de faisabilité réalisées sur la période 2021-2023 et la concertation menée pendant cette même période et qui se poursuit, on aboutit à un projet de 3 éoliennes à plus de 2 km de toute habitation en extension du parc éolien du Chemin de Châlons. Ajoutons que ce parc éolien contribuera activement au dynamisme de votre territoire, grâce à des recettes fiscales attractives et à la création d'emplois locaux. Je tiens à remercier l'ensemble des élus, exploitants agricoles et riverains rencontrés tout au long du développement du projet pour leur accueil et leurs recommandations, permettant d'améliorer le projet de façon significative. N'hésitez pas à contribuer dans le cadre de l'enquête publique !

Alexis Dewevere, chef de projet

RWE Renouvelables France, qui sommes-nous ?

Filiale française du groupe RWE, RWE Renouvelables France est l'un des principaux développeurs et producteurs d'énergies renouvelables en France. Ses plus de 270 collaborateurs y développent, construisent, exploitent et assurent la maintenance de parcs éoliens et solaires. En matière d'éolien terrestre, les équipes ont développé plus de 1 GW de puissance électrique et 66 parcs. Du lancement du projet à son démantèlement ou son renouvellement, RWE Renouvelables France porte une attention particulière à la qualité de ses projets dont la concertation et l'intégration locale sont les clés de la réussite.

...créateur de valeur pour votre territoire

Les mesures ERC et d'accompagnement



Les mesures dites ERC (éviter, réduire, compenser) sont une obligation du Code de l'environnement. Elles englobent les enjeux de biodiversité mais aussi les problématiques liées à l'air, au bruit et à la santé. Des mesures d'accompagnement seront également mises en place afin d'insérer au mieux le projet dans le territoire. Voici quelques exemples non exhaustifs des mesures coconstruites avec votre territoire, pour le projet éolien du Chemin de Châlons 2 :

- Végétalisation et embellissement de la place du village (Saint-Martin-aux-Champs) ;
- Participation à la rénovation de la partie extérieure de l'église (Saint-Martin-aux-Champs) ;
- Participation à l'enfouissement d'une partie des réseaux électriques (Songy) ;
- Végétalisation de parcelles (Songy) ;
- Bourse aux haies pour limiter les visibilités potentielles du parc depuis certaines franges d'habitation de Cheppes-la-Prairie et de Vitry-la-Ville.

Les recettes fiscales annuelles*



Le parc éolien générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités qui peuvent les réinvestir à l'échelle communale et intercommunale.

COLLECTIVITÉS	RECETTES FISCALES
Commune de Songy	8 300 €
Commune de Saint-Martin-aux-Champs	16 000 €
Communauté de communes de la Moivre à la Coole	35 800 €
Communauté de communes de Vitry, Champagne et Der	18 000 €
Département	27 600 €

*Estimations réalisées pour 3 éoliennes de 3,6 MW sur la base des dispositions fiscales de 2023

La création d'emploi



Lors de la phase de construction, RWE fera ses meilleurs efforts pour consulter et faire intervenir des prestataires locaux (terrassement, VRD, raccordement électrique, etc.). En phase d'exploitation, RWE assurera la maintenance du parc, par le biais de techniciens locaux et de sous-traitants.



Illustration : Muriel Van Frachem

Participez à l'enquête publique !

L'enquête publique est la phase réglementaire de consultation du territoire sur les projets éoliens. Cette phase essentielle permet à chacun de consulter le dossier, de poser des questions et de donner son avis sur le projet. L'avis du territoire est pris en compte par le préfet dans sa décision finale. Pour le projet éolien du Chemin de Châlons 2, elle est prévue du 18 octobre au 22 novembre 2025.



Comment participer ?

	https://www.registre-numerique.fr/ parceonienchemindechalons2		Registre en Mairie (ou sur papier libre déposé en Mairie)
	Quatre permanences de la commissaire enquêtatrice auront lieu aux lieux et horaires ci-dessous :	<ul style="list-style-type: none">Samedi 18 octobre 2025 à la mairie de Saint-Martin-aux-Champs, de 9h30 à 12hMercredi 29 octobre 2025 à la mairie de Saint-Martin-aux-Champs, de 16h30 à 18h30Mercredi 5 novembre 2025 à la mairie de Songy, de 9h à 11h30Samedi 22 novembre 2025 à la mairie de Songy, de 10h à 12h	
	Participation par correspondance à la mairie de Saint-Martin-aux-Champs, siège de l'enquête publique, à l'attention de la commissaire enquêtatrice		

Calendrier prévisionnel



Contact

Alexis Dewevre

Chef de projets
RWE Renouvelables France
alexis.dewevre@rwe.com